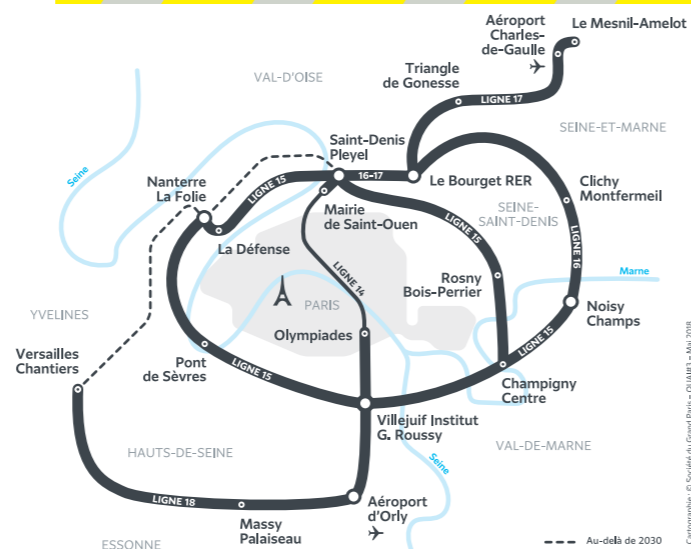


# LE GRAND PARIS EXPRESS

Par l'envergure de son futur réseau de 200 km de métro, par l'innovation de ses 68 gares conçues avec les plus grands architectes d'aujourd'hui, le Grand Paris Express constitue le plus grand projet d'aménagement urbain en Europe.

Sa réalisation contribuera à créer pour 2 millions de voyageurs chaque jour, une nouvelle manière de vivre leur temps de transport et plus largement leur territoire.



La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les villes du Grand Paris entre elles et à la capitale.

## LA LIGNE 15 EST

### En chiffres

**675 000**  
habitants concernés

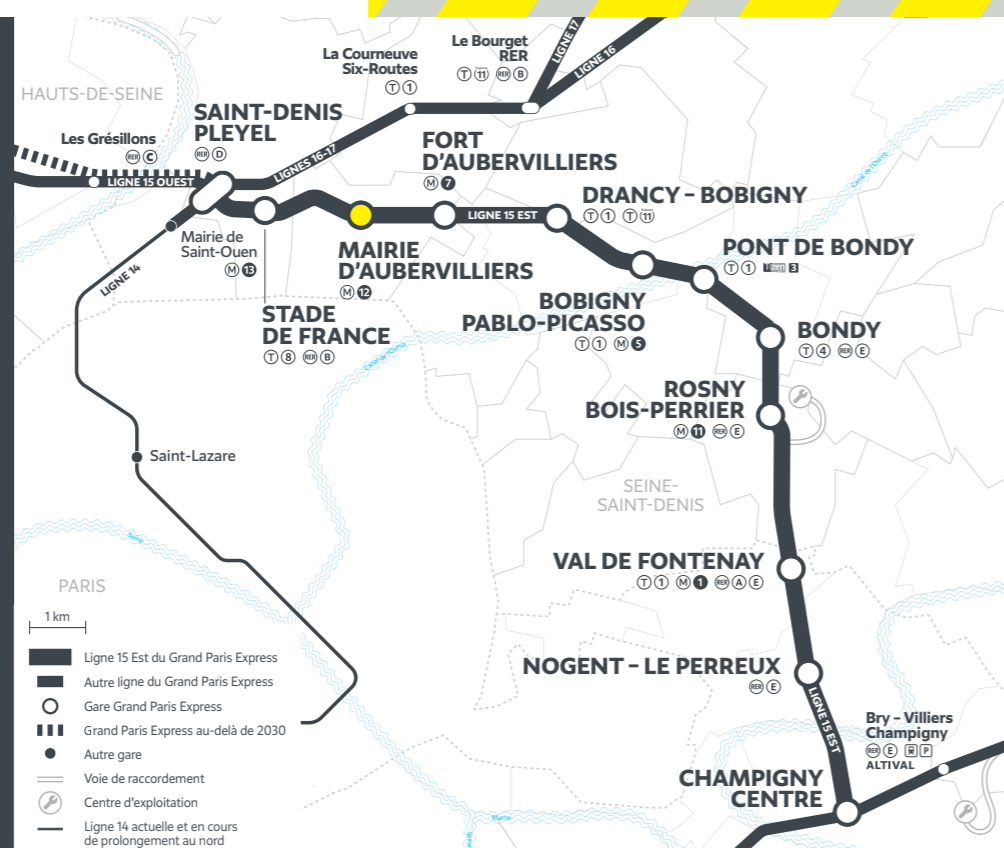
**13 communes**  
desservies  
sur 2 départements

**23 km**  
de tracé en souterrain

**12 gares**  
en correspondance  
avec le Transilien, le RER,  
le métro ou le tramway

**100 %**  
automatique

**Horizon 2030**  
mise en service



### La gare Mairie d'Aubervilliers

À terme, chaque jour  
**70 000 voyageurs**  
environ fréquenteront  
la gare Mairie d'Aubervilliers

Mairie d'Aubervilliers  
↕  
Bobigny Pablo-Picasso  
**4 minutes**  
contre 25 minutes aujourd'hui

Mairie d'Aubervilliers  
↕  
Saint-Denis Pleyel  
**4 minutes**  
contre 25 minutes aujourd'hui

Mairie d'Aubervilliers  
↕  
Aéroport Charles-de-Gaulle T2  
**25 minutes**  
contre 44 minutes aujourd'hui

# Grand Paris express

**GARE MAIRIE  
D'AUBERVILLIERS**  
LIGNE 15 EST

## NOUS PRÉPARONS LE CHANTIER DU MÉTRO

LETTRE D'INFO N°1 — JANVIER 2019

# L'ACTU DES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER



Le Grand Paris Express est le plus grand projet de transport entrepris en France depuis la création du RER dans les années 1960. En reliant les territoires des 4 nouvelles lignes de métro automatique, il facilitera la vie quotidienne de près de 2 millions de voyageurs.

La ligne 15 Est, qui reliera Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre sur 23 km en souterrain, desservira 13 communes dans 2 départements. La gare Mairie d'Aubervilliers est l'une des 12 gares de cette ligne qui a vocation à améliorer, pour 675 000 habitants, l'accessibilité aux emplois, aux universités et aux grands équipements régionaux de l'est francilien.

Étape nécessaire avant la construction de la gare, les premiers travaux préparatoires démarrent fin janvier dans votre quartier, sur la place de la mairie entre l'avenue de la République et la fontaine. La zone sera libérée pour permettre la réalisation d'un diagnostic archéologique.

Cette première lettre d'information vous présente en détail les opérations qui se déroulent près de chez vous. D'autres numéros suivront à chaque étape clé du projet.

Bonne lecture.

L'équipe projet de la ligne 15 Est

En savoir plus sur les travaux  
[societedugrandparis.fr](http://societedugrandparis.fr)



## AU QUOTIDIEN MODE D'EMPLOI

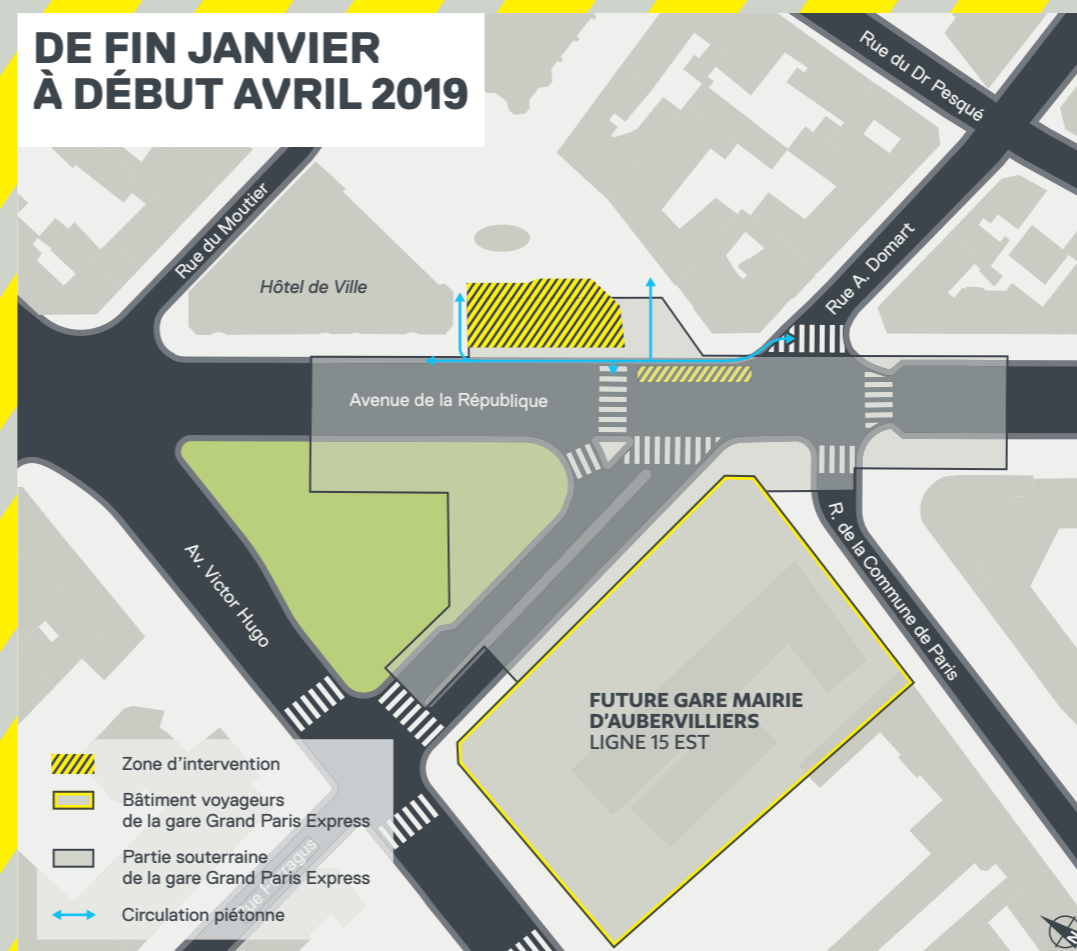
Les premiers travaux préparatoires débutent fin janvier 2019 pour une durée de 3 mois. Ils visent à libérer le terrain et le sous-sol de la zone du futur chantier de construction de la gare Mairie d'Aubervilliers.

Dans un premier temps, des interventions préalables au diagnostic archéologique vont se succéder sur la partie de la place de la Mairie d'Aubervilliers, située entre l'avenue de la République et la fontaine.

Ensuite, le diagnostic archéologique sera mené sur ce même périmètre. Il vise à détecter d'éventuels vestiges présents dans le sous-sol. Il intervient avant les travaux de construction de la gare pour éviter leur interruption en cas de découverte fortuite.

Le plan et les encadrés ci-contre vous présentent le calendrier, la zone de chantier et les interventions dans votre quartier. Ces opérations se dérouleront en semaine.

### DE FIN JANVIER À DÉBUT AVRIL 2019



#### La circulation piétonne conservée

Pendant cette intervention, vous pourrez circuler autour de la zone en travaux.

#### Le calendrier des travaux

##### DE FIN JANVIER À MI-FÉVRIER 2019

Préparation du terrain : installation des barrières de chantier, dépose du mobilier et élagage des arbres.

##### DE MI-FÉVRIER FIN-FÉVRIER 2019

Réalisation du diagnostic archéologique.

##### DE DÉBUT MARS 2019 À DÉBUT AVRIL 2019

Remise en état de la zone.

## LE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

### La préparation du terrain

Pour que l'intervention des archéologues se déroule dans de bonnes conditions, le terrain à investiguer est préalablement délimité et des travaux préalables sont entrepris.

### L'intervention

À l'aide d'une pelle mécanique, des tranchées régulières sont réalisées. Au fur et à mesure du creusement, l'archéologue peut repérer d'éventuels objets ou fondations d'anciennes constructions. Si des vestiges sont découverts, ils sont recueillis afin de déterminer leur nature et de les dater.

### Les résultats

À l'issue de l'intervention, un rapport de diagnostic est remis aux services de l'État qui, au regard des résultats, décident de déclencher ou non une recherche plus approfondie sur le terrain : la fouille.

### Qui réalise le diagnostic archéologique ?

C'est l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Son rôle est de sauvegarder, par l'étude, le patrimoine archéologique touché par les opérations d'aménagement du territoire. Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public. Ainsi l'Inrap et la Société du Grand Paris ont signé une convention de partenariat scientifique et culturel. Cette convention définit les conditions de réalisation par l'Inrap des diagnostics archéologiques prescrits par l'État sur les futures emprises des chantiers du Grand Paris Express.

### Diagnostic, fouille, de quoi parle-t-on ?

Le diagnostic est la première étape d'une démarche dite « d'archéologie préventive » qui évalue le potentiel archéologique du sous-sol d'un site avant que celui-ci ne soit concerné par des travaux d'aménagement. Les résultats du diagnostic sont rassemblés dans un rapport transmis à la Préfecture. Au vu de ce rapport, si le degré de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges détectés sont jugés suffisants, l'État peut prescrire une seconde étape d'investigation : la fouille. Elle permet de compléter l'analyse des vestiges et données identifiés lors du diagnostic.

